sommes énormes pour sa construction, et après cela il nous coûtera encore beaucoup pour son entretien, ses réparations et le roulage, et ne pourra, après tout cela, être employé qu'à remplacer quelques centaines de goëlettes qui transportent nos produits tous les ans aux provinces du golfe. C'est payer un peu cher pour détruire complètement notre petite navigation intérieure, qui a pourtant besoin d'être protégée. Les dépenses qu'entraînera la confection de ce chemin, sagement appliquées à l'ouverture de chemins de colonisation, à l'amélioration des ponts et routes, et au défrichement des terres publiques, seraient beaucoup plus avantageuses au peuple de cette province, qui y trouverait assez de contentement et de bonheur pour se passer de la confédération, qui ne guérira pas nos maux politiques. Un peu plus de bonne volonté et un peu plus de calme, et le cri de la représentation basée sur la population se serait effacé entièrement, et notre pays aurait pu continuer avec l'union actuelle, qui est moins dangereuse et moins coûteuse que celle proposée par le gouvernement. J'aurais d'autres observations à faire, M. l'ORATEUR, mais je suis obligé de les remettre, attendu que les hon. membres de cette chambre doivent être bien fatigués par leurs longues veilles et l'heure avancée de la nuit. (Applaudissements.)

L'Hon. M. HUNTINGTON-M. l'ORA-TRUE:-Il n'entre pas dans mes intentions d'entretenir longuement la chambre; mais, en ma qualité de député, je ne crois pas devoir voter sur cette question sans en dire au moins quelques mots. Sans vouloir aucunement blesser les messieurs de la droite, il me semble que si le désir de s'exprimer sur la mesure est aussi grand qu'il le paraît ce soir des deux côtés, et que cette liberté soit restreinte, la faute ne doit pas en être imputée à ce côté-oi de la chambre. (Ecoutez ! écoutem!) A cette heure avancée, et comme je viens de le dire, je ne me propose pas de parler longuement. Il est des faits trèsimportants qui se présentent à moi d'euxmêmes, mais qui n'ont pas ensore trouvé leur place dans ces débats, et si l'occasion s'en présente, je dirai ma pensés à leur égard. En attendant, je ne puis m'empêcher d'observer que dans un sens je considère à propos la démarche que le gouvernement a, l'autre soir, annoncé devoir prendre auprès du cabinet impérial. Si je me le rappelle bien, il a été dit qu'une députation serait envoyée en Angleterre à l'effet de s'entendre

avec le gouvernement impérial au sujet des défenses de ce pays, et de la part de dépense que les deux pays devront faire pour elles. Or, sans vouloir soulever de discussion sur ce point, je ne puis m'empêcher de dire qu'il eut été mieux que cet arrangement fut arrêté avant l'adoption du projet par la convention, car il eut servi de préliminaires à l'union projetée, et la convention eut pu prendre sur elle de convenir avec le gouvernement impérial de la part de dépense dont chacun des deux pays eut été chargé. Rappelons-nous que cette question nous a été représontée comme le seul moyen de mettre le Canada en mesure de repousser toute agression de la part de nos voisins, et qu'en adoptant ce projet, nous agirions passablement à l'aventure. Cependant, on nous demande de l'adopter, bien qu'en même temps l'on sache que le résultat devra amener un changement quant à la part de dépense que notre pays sera appelé à faire pour ces travaux de défense. Si l'Angleterre, a-t-on dit, est disposée à contribuer à nos travaux de défense, c'est que le Canada a manifesté la même disposition. Eh bien! supposons qu'à l'avenir on ne voulût pas se charger de cette part de défense que l'Angleterre considérerait juste, quelle conséquence cela aurait-il? Nous pourrions nous trouver exactement dans la même position qu'aujourd'hui. L'Angleterre pourrait retirer ses troupes et refuser de faire pour nous aucuns travaux de défense si nous ne voulions pas entreprendre plus que ce que le peuple de ce pays se croirait capable de faire, et voilà pourquoi je suis d'opinion que s'il était à propos de soumettre cette question fédérale au peuple, la première et indispensable démarche que l'on aurait dû faire était de s'entendre avec le gouvernement impérial sur les termes et conditions relatives aux travaux de fortification qu'il va falloir entreprendre si nous devons entrer dans cette nouvelle existence politique. Voilà le motif qui fait que je ne trouverai pas regrettable-je juge d'après ce qui s'est récemment passé au Nouveau-Brunswick, et d'après les opinions exprimées par des hommes publics des autres colonies-que la réalisation du projet soit ajournée; et je n'éprouve pas non plus de peine de ce que par cet acte des provinces inférieures le gouvernement soit forcé de se consulter avec les autorités impériales et d'arrêter avec elles la part des dépenses que nous aurous à assumer pour les défenses du pays. (Ecoutes !) Nous pouvons considérer presque comme un